

## Public

- Personnes qualifiées appelées à réaliser ou à faire réaliser les contrôles et vérifications des matériels de levage

## Prérequis

- Connaissances techniques des matériels, expérience significative en entretien/maintenance

## Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis.

## Durée

- 4 jours

## Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

## Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

## Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation*

## Nous contacter

[www.aftral.com](http://www.aftral.com)

0809 908 908



# VERIFICATION REGLEMENTAIRE : HAYONS ELEVATEURS, GRUES AUXILIAIRES ET CHARIOTS ELEVATEURS

## Objectifs généraux

- Réaliser les vérifications périodiques des hayons élévateurs, grues auxiliaires et chariots élévateurs conformément à la réglementation en vigueur
- Renseigner les documents réglementaires

## Les plus de la formation



- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Réalisation d'une vérification générale périodique
- Remise d'un support type de Vérification Générale Périodique

## Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, ...
- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique

## Validation

- Attestation de formation
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- Code RNCP/RS : Non inscrit
- Code Certif Info : Non éligible

## Agrément

- Sans objet

## PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>1</b>	<b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification du respect des prérequis</li> <li>▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels</li> <li>▪ Présentation de la formation</li> <li>▪ Modalités pratiques</li> <li>▪ Tour de table</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>2</b>	<b>Appliquer la législation relative aux vérifications des appareils et accessoires de levage</b>	<b>7 h 00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Législation               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principaux textes de référence</li> <li>- Appareils et accessoires de levage concernés</li> <li>- Différentes vérifications</li> <li>- Rôle de l'agent vérificateur</li> <li>- Mise en demeure</li> <li>- Résultat des vérifications</li> <li>- Carnet de maintenance</li> </ul> </li> <li>▪ Prévention des risques               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des principes généraux de prévention</li> <li>- EPI de l'agent vérificateur</li> <li>- Moyens nécessaires pour réaliser les vérifications</li> <li>- Manœuvre des appareils de levage</li> </ul> </li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>3</b>	<b>Réaliser les vérifications générales périodiques conformément à la réglementation en vigueur Renseigner et gérer les documents réglementaires</b>	<b>20 h 00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procédure de vérifications générales périodiques               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques techniques des matériels : Hayons élévateurs, grues auxiliaires, chariots élévateurs</li> <li>- Les différentes étapes de la VGP : essai de fonctionnement, examen de l'état de conservation, rédaction du rapport et du compte rendu de vérification</li> <li>- Application pratique :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification Générale Périodique hayon élévateur</li> <li>• Vérification Générale Périodique grue auxiliaire</li> <li>• Vérification générale périodique chariot élévateur</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  1 véhicule muni d'un hayon 1 véhicule muni d'une grue auxiliaire 1 chariot élévateur

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>4</b>	<b>Evaluer les acquis de la formation</b>	<b>1 h 00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation théorique</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
<b>5</b>	<b>Bilan et synthèse de la formation</b>	<b>/</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan</li> <li>▪ Synthèse</li> <li>▪ Evaluation de satisfaction</li> </ul>		<b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia

## Moyens

Hayon - 1 véhicule muni d'un hayon - Règle de maçon de 3 mètres - Double mètre - Chronomètre - Dynamomètre de 2 tonnes - Elingues, chaînes, manilles - Niveau à bulles Grue auxiliaire - 1 véhicule muni d'une grue auxiliaire - Pige de 4 mètres - Chronomètre - Double mètre - Elingues, chaînes, manilles Chariot élévateur : - Niveau à bulle avec lecture d'angle - Réglette de mesure d'allongement des chaînes - Pige de 4 mètres - Double mètre - Chronomètre - Lampe de poche - Elingues, chaînes, manille Charges - Charges égales aux capacités nominales des appareils à vérifier - Charges égales à 10 et 25 % des capacités nominales - Appareils de levage pour manutentionner les charges. Port des EPI obligatoire (casque, gants, chaussures de sécurité).

Titre	Approvisionnement
<a href="#">CSAMU Salle de cours équipée d'un ensemble multimédia</a>	
<a href="#">VCPHA Véhicule Porteur avec hayon</a>	
<a href="#">EGA93 Engin Grue Auxiliaire</a>	
<a href="#">EGA97 Engin Grue Auxiliaire</a>	

## Compétences et/ou habilitations spécifiques requises pour l'animation

Connaissance technique et réglementaire des matériels de

Titre	Approvisionnement
<a href="#">FEN00 Formateur Entretien maintenance hayons, chariots, grues ou plates-formes PMR</a>	
<a href="#">FEN01 Formateur vérifications réglementaires chariots</a>	
<a href="#">FEN02 Formateur vérifications réglementaires grues de chargement</a>	
<a href="#">FEN03 Formateur vérifications réglementaires hayon</a>	

## Ressources pédagogiques pour le formateur

### Supports obligatoires

Titre	Approvisionnement
<a href="#">P_2881_12A6 Tronc commun vérification des appareils de levage et manutention (corrigé)</a>	
<a href="#">P_2883_12D5 VGP spécifique Chariot - Evaluation théorique</a>	
<a href="#">P_2885_12C6 VGP spécifique grue auxiliaire (corrigé)</a>	
<a href="#">CD_0146_12A6 Vérifications des appareils de levage et engins</a>	IARP

### Supports complémentaires

#### Compléments

Supports obligatoires

Vérification des appareils de levage et engins	ED 6009	INRS
--	---------	------

## Ressources pédagogiques pour les stagiaires

### Supports obligatoires à dupliquer

Titre	Approvisionnement
<a href="#">P_0157_12A6 Vérification des matériels de levage - Evaluation théorique (énoncé)</a>	Ingénierie de formation
<a href="#">P_2882_12D5 VGP spécifique chariot énoncé</a>	
<a href="#">P_2884_12C6 VGP spécifique Grue auxiliaire énoncé</a>	
<a href="#">P_2888_12A6 VGP spécifique hayon élévateur (énoncé)</a>	

### Supports obligatoires

Titre	Approvisionnement
<a href="#">S_0087_12A4 Vérification des matériels de levage et de manutention</a>	Ingénierie de formation
<a href="#">S_1124_12D5 Rapport de vérification chariots</a>	
<a href="#">S_1127_12A6 rapport de vérifications hayon élévateur</a>	

### Supports complémentaires

#### Compléments

- Supports mis à disposition

Titre, Nature	Code, Référence	Approvisionnement
Chariots de manutention automoteurs : Règles générales de construction et de sécurité	NF H 96-301-1	AFNOR
Chariots de manutention automoteurs à conducteur assis : Règles de construction et de configuration de pédales	NF EN 21281	AFNOR
Chariots de manutention automoteurs : Essais et mesurage	FD H 96-301-3	AFNOR

## Maintenance préventive

## Caractéristiques critiques

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.